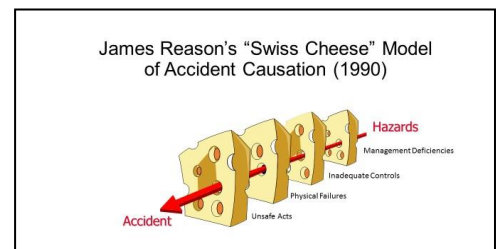


Sur l'agression meurtrière à Schaerbeek.

L'agression des deux policiers de la zone de police de Schaerbeek conduit à de nombreuses questions. La décision prise initialement par le parquet de Bruxelles de privilégier la voie médicale au lieu de la voie pénale, a manqué de discernement.

En effet, on se trouve en présence d'un individu :

- ✚ délinquant condamné
- ✚ connu pour ses positions radicales
- ✚ signalé par l'OCAM comme dangereux
- ✚ qui vient de proférer des menaces claires envers les policiers
- ✚ qui a peut-être déjà une arme blanche en sa possession (qui a vérifié ?)



Dans ce contexte, on nous dit que plusieurs magistrats de parquet tiennent un colloque au terme duquel l'individu est orienté vers une structure soins, au (simple) motif qu'il a énoncé, à un moment donné, un vague désir de soins dont la consistance ne pouvait pas être appréciée.

Une erreur conçue à plusieurs n'en demeure pas moins une erreur, comme la réalité le montre quelques heures à peine plus tard : l'individu dédaigne les soins qu'on met à sa portée, erre pendant une journée avec son idée en tête et une arme blanche en poche, puis passe à cet acte de violence meurtrière qu'il annonçait.

Le défaut de discernement – individuel ou collectif – met en lumière une fois encore le manque de formation, et même de correcte information, des magistrats quant aux conditions qui rendent plausible ou probable un passage à l'acte.

Ces situations concrètes sont certes complexes, nul ne le niera, et la capacité à « prédire » le comportement dépend aussi fortement des dispositions de l'individu que des conditions d'environnement – facilitatrices ou inhibitrices – qu'il rencontre dans un moment de crise.

Mais en l'espèce, lorsque s'accumulent :

- ✚ l'orientation vers un hôpital,
- ✚ l'absence de communication d'un minimum de données (¹),
- ✚ le départ des policiers,
- ✚ l'absence d'approche médicale demandée,

On réunit les conditions d'un alignement défavorable qui s'ajoute à l'état d'esprit déjà bien problématique de l'individu. **James Reason** comparait cela (**Swiss Cheese Theory**) aux trous dans le fromage suisse. Une fois tous les vides bien alignés, rien n'empêche plus le drame de se commettre.

Et puis ne faut-il pas s'interroger sur le traitement des outrages et menaces envers les policiers du commissariat ? Comme si cela n'était déjà pas davantage constitutif d'une infraction ? Bah... tant que cela reste verbal ?

Comme je l'avais déjà écrit il y a de nombreuses années, un dossier, cela ne saigne pas... Mais un tel drame touchant si gravement deux personnes est profondément désolant.

¹ Cette question parcourt les colloques sur les interactions entre justice et soins, sur le secret, etc. depuis 50 ans au moins pour peu que je m'en souvienn...